ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

MAINTENANCE, TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES EQUIPEMENTS ET ACHAT DE MOYENS DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES BATIMENTS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE HORS EPLE

VOS QUESTIONS / NOS REPONSES

Consultation n°2026I000S03968

DOCUMENT DE REPONSE N°2

Question 1 :

Bonjour, Pourriez-vous nous communiquer l'état de parc de vos sites ? Merci

Réponse 1 :

Veuillez trouver ci-joint le document « Etat_parc_ms.pdf ».

Nous vous rappelons que la connaissance du présent document n'exempt pas les candidats de réaliser les visites obligatoires pour les lots qu'il souhaite soumissionner. Aussi, nous vous rappelons que le recensement lors du lancement du marché est obligatoire, comme prévu au CCTP.

Ledit document a été ajouté au dossier

Question 2 :

Bonjour, CCTP partie 2.1.2 : Concernant les dépannages (recharges et remise en état des extincteurs) pouvez-vous nous communiquer le quantitatif d'extincteurs percutés sur les 4 dernières années par lot svp ?

Réponse 2 :

Les extincteurs percutés sur les 4 dernières années sont de moins de 10 appareils par lot et par an.

Question 3 :

Bonjour, Pouvons-nous réaliser l'étude initiale de l'ensemble de vos sites, lors de la maintenance annuelle, qui se déroulera dans les trois mois suivant la notification ? Cordialement

Réponse 3 :

L'étude initiale de l'ensemble de nos sites doit être indépendant de la maintenance annuelle. Les deux prestations sont dissociées.

Question 4 :

Bonjour, Qu'entendez-vous par un dossier technique par bâtiment ? Que voulez-vous qu'il contienne ?

Réponse 4 :

Les attendus du dossier technique par bâtiment sont décrits au sein du chapitre 1.2 du CCTP.